



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

DEJS-Service Administratif Jeunesse et Sport

Affaire suivie par : e. villemagne
Poste: 73 49

2014-CP-5083

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mai 2014

POLITIQUE C04 POURSUIVRE NOTRE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

**COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
DE SPORT FEDERAL ET SCOLAIRE
CONTRATS SUR OBJECTIFS 2014**

Code C0402
Secteur Développer la pratique du sport amateur et de haut niveau à l'échelle du Département
Programme Convention de partenariat sport

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	1 169 000 €
Montant déjà engagé	519 900 €
Montant disponible	649 100 €
Montant réservé pour ce rapport	126 800 €

Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 126 800 €, à 6 comités départementaux de sport fédéral et scolaire au titre de l'année 2014.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions d'aides financières qui pourraient être accordées à 6 comités départementaux de sport fédéral et scolaire, émanations départementales des fédérations sportives agréées, au titre de la procédure de conventions sur objectifs, pour les projets de l'année 2014.

Ces propositions complètent les subventions accordées lors de la Commission permanente du 4 avril 2014 en faveur de 38 comités pour un montant global de 519 900 €. Le Département des Yvelines va ainsi établir un partenariat avec 44 comités, ce qui représente un engagement financier de 646 700 €, sur un crédit ouvert à ce titre de 694 000 € en 2014.

Pour l'année 2013, 51 conventions de partenariat ont été signées avec les comités départementaux de sport fédéral et scolaire, pour un montant total de subventions allouées de 644 150 €.

Les comités départementaux sportifs sont des têtes de réseaux, avec lesquels le Département des Yvelines entretient un partenariat privilégié. En effet, s'appuyant sur les clubs sportifs yvelinois, ils animent et apportent une dynamique sportive sur le territoire. Pour ce faire ils organisent de nombreux stages et manifestations sportives à destination de leurs licenciés sportifs. Ils interviennent également auprès de publics éloignés de la pratique sportive tels que les personnes en situation de handicap, les jeunes issus des territoires prioritaires ou encore les femmes et les seniors pour leur proposer une pratique adaptée à chacun d'entre eux. Ils agissent en collaboration avec les instituts médico-éducatifs, les associations de quartier et les maisons de retraite.

L'élaboration des contrats est établie à partir des axes suivants, définis par les termes de la délibération citée ci-dessus :

- les projets de **formation des jeunes** comprenant à la fois les actions entreprises pour inciter les jeunes à la pratique sportive et pour inciter les clubs à favoriser la formation des jeunes dans leur discipline,
- les projets de **formation des cadres,**
- le fonctionnement des **sélections départementales,**
- les dépenses de **matériel sportif** à usage départemental,
- l'organisation de **manifestations départementales** dont les comités ont la charge.

A noter que le Conseil général a adopté, le 8 juillet 2011, la charte «pour un développement durable du sport yvelinois». Cette charte s'articule autour du mode de gouvernance du comité départemental et de l'organisation des manifestations sportives. Le détail de chacun des engagements pris par les comités sur ce point est joint en fond de dossier.

Le subventionnement départemental prend la forme d'aides affectées pour chacun des axes définis par convention, après évaluation des actions soutenues dans le contrat 2013

Le Département souhaite que son partenariat soit mieux valorisé, notamment lors des manifestations sportives. Afin d'atteindre cet objectif, la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en collaboration avec le Service événementiel de la Direction de la communication, a élaboré un kit de communication (banderoles, flammes) dont la composition est adaptée à l'activité de chacun des comités départementaux.

Le montant total des propositions qui vous sont présentées s'élève à 126 800 € pour 6 comités.

Pour ce qui concerne le Comité d'Equitation, le montant attribué, par rapport à 2013, a été ramené de 39 100 € à 32 500 € compte tenu de la non réalisation d'actions prévues au titre du tourisme équestre en 2013.

Les engagements financiers déclinés action par action sont actés avec chacun des comités bénéficiaires via un contrat d'objectif, dont la convention type est annexée à la présente délibération ainsi que le détail de chacune de ces actions.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous demande de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :